

30 JUIN 2011

Rudy SALLES

Député des Alpes Maritimes

Adjoint au Maire de Nice

Président de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée

Nice, le 27 juin 2011

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention sur le récent projet de loi Paul Blanc, concernant la remise en cause de l'obligation légale d'accessibilité des bâtiments neufs aux personnes en situation en handicap.

Sensible aux légitimes inquiétudes des associations de personnes handicapées, je tenais à vous informer que je suis déjà intervenu personnellement auprès du gouvernement, en adressant une question écrite au gouvernement, dont vous trouverez copie ci-jointe.

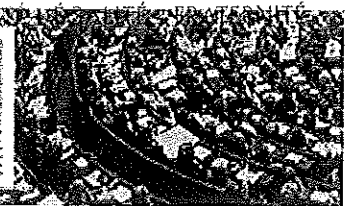
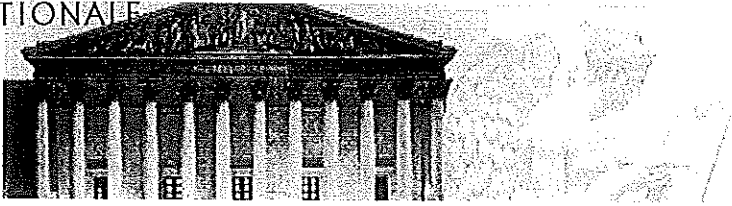
Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui seront accordées à mes démarches.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Rudy SALLES

Jean-Marie Barbier
Président de l'APF
17, bd Auguste Blanqui
75013 PARIS

N° APF DD 06	Arrivée le 8: 2:11	DEST	COPIE						
		DIRECTION	CONSEIL 06	COMPTA	AIC	ANIMATION	ACCESS	S A V S	



13^{ème} législature

Question N° : 111546

de M. Salles Rudy (Nouveau Centre - Alpes-Maritimes)

Question écrite

Ministère interrogé > Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire > Solidarités et cohésion sociale

Rubrique > handicapés

Tête d'analyse > politique à l'égard
des handicapés

Analyse > loi n° 2005-102 du 11
février 2005. mise en oeuvre. bilan et
perspectives

Question publiée au JO le : 21/06/2011 page : 6476

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les inquiétudes des associations sur la proposition de loi relative au fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 16 février 2011. En effet, la fédération des aveugles et handicapés visuels de France (FAF) condamne l'article 14 *bis* de la présente proposition de loi, en arguant qu'il remet en cause l'obligation légale d'accessibilité des bâtiments neufs aux personnes handicapées prévue par la loi du 11 février 2005. La FAF dénonce la possibilité de dérogations, fixées par le Conseil d'État, à l'accessibilité du cadre bâti neuf pour des constructions recevant du public, des locaux d'habitation, des installations ouvertes au public et des lieux de travail. Il s'agit donc de relancer le dialogue avec les associations représentatives et de reconsidérer l'article 14 *bis* de la proposition de loi en question relative à la politique du handicap. Alors que la conférence nationale du handicap s'ouvrait le 8 juin 2011, les associations s'étonnent de l'absence de dialogue avec les représentants de l'État, observant que trois ans après son lancement, le comité de suivi du plan handicap visuel ne s'est réuni qu'une seule fois, selon la FAF. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Délégation Départementale des Alpes-Maritimes

Monsieur Rudy SALLES
Député des Alpes Maritimes
Adjoint au Maire de Nice
Vice-President de NCA
31 Avenue Jean Médecin
06000 NICE

N/Réf. : DT/SP n° 166/11

Nice, le 26 Juillet 2011

Monsieur le Député,

C'est avec grand plaisir que nous avons pris connaissance de votre courrier du 27 juin 2011 que vous avez adressé à notre Président, Jean-Marie Barbier, pour l'informer de votre question écrite au gouvernement du 21 juin 2011.

Par cette action, vous manifestez concrètement une fois de plus votre soutien à notre noble cause.

Le principe de l'accessibilité universelle est effectivement gravement remis en cause par cette proposition de Loi « Paul Blanc » et nous avons besoin du soutien du plus grand nombre pour ne pas revenir sur la plus grande avancée de la Loi Handicap du 11 Février 2005 que vous avez votée.

Votre soutien a été enregistré sur le site APF dédié à cette opération : www.desbatonsdanslesroues.org.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous car notre combat va continuer :

- pour demander la suppression des articles 19 et 20 de la proposition de loi Paul Blanc,
- pour une proposition de loi sur la conception universelle,
- pour la création d'une Agence nationale de l'accessibilité universelle.

Dans cette attente, et vous renouvelant tous nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de notre considération distinguée.

Denis TACCINI
Directeur APF 06

